

	<h2 style="color: blue;">LA DIRECTIVE EMIR</h2>	<table> <tr> <td style="padding-right: 20px;">Code</td> <td>Direm</td> </tr> <tr> <td>Durée</td> <td>1 jour</td> </tr> </table>	Code	Direm	Durée	1 jour
Code	Direm					
Durée	1 jour					

Programme

- La genèse du projet – les engagements du G20

- Les initiatives réglementaires en réponse au G20
 - Aux Etats-Unis
 - Le Dodd Frank Act
 - En Europe
 - MIFID II
 - EMIR

- La réglementation EMIR
 - Périmètre des produits concernés
 - Champ d'application en termes d'acteurs
 - Obligation de compensation centrale
 - Périmètre, acteurs, modalités, calendrier spécifique
 - Obligations pesant sur chaque type d'acteurs, FI, NFI
 - Notion de seuils
 - Matrice des cas
 - Exemptions
 - Obligations pesant sur les dérivés de gré à gré non compensés
 - Périmètre, acteurs, modalités, calendrier spécifique
 - Confirmation rapide des contrats de gré à gré
 - Valorisation quotidienne des contrats de gré à gré
 - Gestion des différends
 - Réconciliation des portefeuilles
 - Compression des portefeuilles
 - Echanges de garanties
 - Obligations de déclaration
 - Périmètre, acteurs, modalités, calendrier spécifique
 - Les TR's
 - La délégation de déclaration
 - Matrice des cas en fonction des contreparties
 - Obligations de déclaration
 - Périmètre, acteurs, modalités, calendrier spécifique
 - Calendrier général de mise en œuvre

- Les impacts de la réglementation sur le traitement des opérations
 - Impact sur le Buy side
 - Gestion d'actifs
 - NFI (Corporates)
 - Impacts sur les process
 - Execution, capture et booking des trades
 - Affirmation et confirmation
 - Clearing
 - Give up et novation
 - Reporting vers les trade repositories
 - Nouveaux contrats à partir du 12 février
 - Contrats en cours au 16 août 2012 et toujours en cours à la date du 12 février 2014
 - Contrats en cours au 16 août 2012 et/ou conclus à compter de cette date, et échus à la date du 12 février 2014

- Conclusion
 - Questions en suspens, supervision, évolution de la réglementation
 - Evolution du post marché et des acteurs etc...

Objectifs

Acquérir une connaissance de base des mécanismes de compensation et en savoir plus sur les nouvelles règles liées à la mise en place d'EMIR.

Public concerné

Toute personne désirant ou ayant besoin de connaître les principes des CCP. Remise à niveau des opérationnels sur les grandes évolutions du métier.

Etudiants des universités, grandes écoles.

Prérequis

Avoir une connaissance de base des marchés financiers